



Les réponses des retraités au questionnaire du collectif UFR PACA sur leur situation sont éclairantes

Notre objectif était de réaliser une véritable enquête sur la situation des retraités, d'appréhender la réalité, point de départ de toute activité syndicale sérieuse. D'où le caractère détaillé et précis du questionnaire qui a pu rebuter un certain nombre de camarades. Mais l'objectif est atteint car les 40 questionnaires remplis donnent des indications précieuses non seulement sur la situation des retraités mais aussi sur la perception qu'ils en ont, sur leurs priorités.

Sur les 40 questionnaires, une très grande majorité (30) ont été remplis par des adhérents ou sympathisants des Bouches du Rhône (5 du Vaucluse et 4 du Var), ce qui correspond à notre implantation et à notre activité parmi les retraités.

33 sont d'origine DGFIP, 6 des Douanes + 1 camarade enseignant (le comparatif étant instructif sur le rapport entre le montant de la pension et la rémunération d'activité).

Par catégorie, les B sont les plus nombreux (18), 45 % des réponses ce qui reflète bien l'importance de cette catégorie au ministère. On dénombre un pourcentage assez élevé de réponses cadre A (12) et A+ (2) par rapport aux C (8).

L'âge moyen est de 71 ans, avec un départ à la retraite en 2009 (les départs sont échelonnés entre 1984 et 2020), 23 hommes ont répondu / 17 femmes, dont 32 vivent en couple et 8 non.

Premier constat : la perte de rémunération au moment du départ à la retraite est très importante.

En moyenne de 790 euros. Elle peut atteindre 1300 euros pour un cadre A et même 2000 euros pour un A+.

Bien évidemment cette situation trouve son origine dans la non prise en compte des primes pour le calcul des pensions **ce** qui pénalise particulièrement les retraités du ministère. La comparaison avec le collègue enseignant est à cet égard particulièrement éclairante : il bénéficie d'une pension d'un montant supérieur à celle d'un agent de même catégorie de la DGFIP ou des Douanes.

La pension moyenne est de 1847 euros. Le taux de pension par rapport au traitement indiciaire d'activité est de 68 % avec des différences individuelles très importantes puisque cela va de 43 % à 90 %.

Près d'un retraité sur deux bénéficie d'un autre régime de retraite mais encore faut-il préciser que la pension perçue à ce titre (régime général) est souvent extrêmement modique.

80 % des retraités ayant répondu sont propriétaires mais personne ne s'étonnera de constater que ce sont les cadres C qui sont le plus souvent locataires et donc particulièrement impactés par les augmentations de loyers sur le pouvoir d'achat.

Certains camarades ont éprouvé une difficulté à indiquer le montant de la retenue à la source appliquée sur leur pension. Cela est évidemment en rapport avec le fait inacceptable que l'administration se dispense de l'envoi du bulletin de pension mensuel aux retraités. C'est pourquoi notre collectif s'associe pleinement à l'exigence de l'Union Confédérale des Retraités CGT qui a pris l'initiative d'une carte pétition (signée par certains camarades) demandant que tous les retraités puissent recevoir leur bulletin de pension détaillé au format papier **ou internet**. Cela étant la quasi-totalité des personnels du ministère utilisant aujourd'hui les outils informatiques, nous indiquons la possibilité pour tous ceux qui le souhaitent d'accéder à leur bulletin de pension mensuel numérisé en s'inscrivant sur la plate forme ENSAP (ci-après le lien pour s'inscrire).

Le pouvoir d'achat des pensions est donc la première préoccupation des retraités. Ils estiment très majoritairement que la hausse des prix aujourd'hui n'est plus limitée aux seuls secteurs de l'énergie et aux carburants et qu'elle s'est étendue à tous les secteurs (alimentation, contrats d'assurance, taxe foncière et taxe d'enlèvement des ordures ménagères, loyers etc.). Une majorité d'entre eux (23) a subi la hausse de la CSG en 2018 dont le prélèvement a pu aller au-delà de 500 euros par an. Par contre seuls 18 ont pu bénéficier de l'indemnité inflation en début d'année. C'est pourquoi les retraités

estiment qu'il est plus que temps d'aller au-delà des mesures dites ciblées et que ce sont des mesures générales qui s'imposent maintenant. Ils se prononcent :

- très massivement (37/40) pour l'indexation des pensions sur les prix sur la base d'un indice syndical (l'indice INSEE minimisant la hausse des prix)
- unaniment pour le rétablissement de la péréquation par rapport aux carrières des actifs (car ce sont les mesures de fin de carrière qui ont permis aux actifs ces dernières années de limiter leurs pertes de pouvoir d'achat)
- et très majoritairement pour une augmentation des pensions de 300 euros.

Concernant les services sociaux du ministère, la quasi-totalité des camarades estiment que les services sociaux sont réduits à leur plus simple expression pour les retraités. Les centres de vacances qui constituaient un des rares services à la disposition des retraités sont aujourd'hui en voie de privatisation accélérée. Une très grande majorité de camarades (34) affirment donc ne pas participer aux activités proposées par les services sociaux.

Concernant la pandémie, la situation est contrastée mais le problème du traitement réservé aux retraités a été réel puisque 14 camarades ont constaté des reports de dépistage ce qui est significatif, les mesures de déprogrammation ont concerné 7 camarades, alors que 2 camarades ont été confrontés à une sélection médicale en fonction de l'âge. Sur le vécu de la pandémie, les camarades font surtout état d'une perte de relations sociales pendant la pandémie. Hors pandémie le constat est général concernant la difficulté à obtenir des rendez-vous médicaux, 22 camarades signalant des difficultés à obtenir des RDVS chez les spécialistes, notamment les ophtalmos avec des délais pouvant atteindre 6 mois.

Concernant les EHPAD, si la majorité des camarades n'ont pas forcément eu à s'occuper d'un parent placé en EHPAD, le renforcement du contrôle sur les Korian et Orpea avancé par le gouvernement est considéré comme totalement insuffisant. C'est une exigence quasi unanime et véhémement, ponctuée de points d'exclamation, que manifestent les camarades : "le privé, les requins de la finance, il faut les éjecter de la gestion des EHPAD !" Des témoignages poignants sont produits par certains camarades qui ont vu leur parent maltraité ou même pire... : l'horreur. Il faut une gestion publique de la fin de vie rattachée à l'assurance maladie, tel est le cri du coeur de tous.

Réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) : il est frappant de constater qu'une majorité de camarades ne sont pas au courant que la cotisation des retraités est appelée à quasiment doubler par rapport à celle des actifs au bout de quelques années (175 % minimum) et qu'ils souhaitent très majoritairement participer à des réunions d'information organisées à ce sujet (27 oui et 4 non) car ils ne se considèrent pas suffisamment informés. Il faut dire que si la réforme a été évoquée, le moins qu'on puisse dire est qu'il n'a pas été fait un grand tapage sur l'augmentation considérable de la cotisation des retraités. Est-ce que cette augmentation va s'appliquer aux retraités actuels ? Actuellement c'est motus et bouche cousue sur cet aspect qui n'est pourtant pas secondaire. On en est au stade où un accord fonction publique ayant été signé sur la maladie, des discussions sont maintenant engagées concernant une extension de cet accord à la prévoyance (décès, incapacité, invalidité, inaptitude au travail). Bien évidemment nous tiendrons les camarades informés car il est hors de question d'accepter que les complémentaires et les assurances privées se substituent à la sécurité sociale avec pour conséquence l'augmentation massive des cotisations des retraités.

Nous proposons maintenant d'organiser des réunions sur la base des renseignements fournis par l'enquête pour en tirer les conclusions tous ensemble et voir comment défendre, dans la nouvelle situation politique qui s'ouvre, les revendications qu'expriment avec force les retraités à commencer sur le pouvoir d'achat des pensions et la défense contre les graves coups portés au système de la Sécurité Sociale, dont les retraités et les seniors sont les premières victimes.

Le lien pour l'inscription ENSAP : <https://www.dailymotion.com/video/x6kbaon>